



PRE-REQUIS : Cette formation est ouverte à tout salarié titulaire du SST

OBJECTIFS de la FORMATION :

Le SST est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention



Sur quoi porte cette formation ?

Elle porte sur **2 domaines de compétences** :

- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

DUREE TOTALE : 07 heures pour un groupe de 4 à 10 personnes

A l'issue de cette formation, la validation du Maintien & Actualisation compétences du SST lui permet de continuer d'exercer son activité SST au sein de son entreprise.

Le certificat obtenu est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il est délivré par ce même réseau. Ce certificat peut être délivré à des personnels enseignants de la formation initiale.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (*modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs...*).

Méthodes pédagogiques : Le stage s'appuie sur des exposés - des mises en situations d'accident simulés,...

Validation : A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves certificatives du référentiel de compétences SST recevront un nouveau certificat de SST (*valable 24 mois*) et une attestation de fin de formation.



Supports remis en fin de formation : Un aide mémoire, un auto-collant et une carte SST

Encadrement :

Cette formation est dispensée dans le cadre d'une habilitation obtenue et mise à jour par l'INRS et par un formateur SST certifié et à jour de MAC.

D'une façon générale, la formation MAC SST comprendra :

- Des situations d'accident du travail simulées permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST,
- Des questionnements sur ses connaissances en matière de prévention,
- Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,
- Une partie consacrée à l'actualisation de la formation :
 - *Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement,*
 - *Aux éventuelles modifications ou évolutions de l'entreprise en matière de prévention,*
 - *Aux modifications du programme.*



**Pour plus d'informations,
visitez notre site internet à l'adresse suivante :
www.tremat-formation.fr**